

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-sixième session

Rome, 12-13 décembre 2005

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

POUR LE

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INTÉGRÉ
DANS LE GOUVERNORAT DE SILIANA – PHASE II**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------------|
| TAUX DE CHANGE | iii |
| POIDS ET MESURES | iii |
| SIGLES ET ACRONYMES | iii |
| CARTE DE LA ZONE DU PROJET | iv |
| RÉSUMÉ DU PRÊT | v |
| NOTE DE PRÉSENTATION | vi |
| PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA | 1 |
| A. Économie et secteur agricole | 1 |
| B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA | 2 |
| C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Tunisie | 2 |
| DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET | 4 |
| A. Zone du projet et groupe cible | 4 |
| B. Objectifs et portée | 7 |
| C. Composantes | 7 |
| D. Coûts et financement | 8 |
| E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes | 9 |
| F. Organisation et gestion | 12 |
| G. Justification économique | 13 |
| H. Risques | 13 |
| I. Impact sur l'environnement | 13 |
| J. Aspects novateurs | 13 |
| TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ | 13 |
| QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION | 14 |
| | |
| ANNEXE | |
| RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ | 15 |

APPENDICES

| | |
|--|----------|
| I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS) | 1 |
| II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN TUNISIA (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA EN TUNISIE) | 2 |
| III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE) | 3 |
| IV. ORGANIGRAMME | 9 |

TAUX DE CHANGE

| | | |
|-----------------|---|----------------------|
| Unité monétaire | = | Dinar tunisien (TND) |
| 1,00 USD | = | 1,3 TND |
| 1,00 TND | = | 0,71 USD |

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|-------|---|
| BRETI | Bureau régional de l'emploi et du travail indépendant |
| CRDA | Commissariat régional au développement agricole |
| CLD | Comité local de développement |
| ODNO | Office de développement du nord-ouest |

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INTÉGRÉ
DANS LE GOUVERNORAT DE SILIANA
PHASE II
RÉSUMÉ DU PRÊT

| | |
|---|--|
| INSTITUTION INITIATRICE: | FIDA |
| EMPRUNTEUR: | République tunisienne |
| ORGANISME D'EXÉCUTION: | Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques |
| COÛT TOTAL DU PROJET: | 38,9 millions de USD |
| MONTANT DU PRÊT DU FIDA: | 10,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,5 millions de USD) |
| CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA: | Dix-huit ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, et assorti d'un taux d'intérêt égal au taux annuel de référence déterminé par le Fonds chaque année |
| COFINANCEUR: | Fonds pour l'environnement mondial |
| MONTANT DU COFINANCEMENT: | 5,0 millions de USD |
| CONDITIONS DU COFINANCEMENT: | Don |
| CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR: | 16,2 millions de USD |
| CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES: | 2,2 millions de USD |
| INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION: | FIDA |
| INSTITUTION COOPÉRANTE: | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets |

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? La zone concernée par le projet regroupe les zones dans lesquelles avaient été réalisés les investissements de la première phase du Projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Siliana et s'étendra à d'autres secteurs considérés comme relativement plus défavorisés. La zone couvre toutes les délégations du sud du gouvernorat ainsi que huit secteurs de la partie nord, portant la population totale de la zone du projet à 27 800 ménages, et inclut 12 600 exploitations agricoles. Le groupe cible du projet se répartirait en trois catégories: i) ménages pauvres sans terre qui ont besoin d'une assistance sociale de l'État pour répondre à leurs besoins fondamentaux; ii) ménages ruraux qui dépendent du travail des femmes dans le secteur agricole et d'emplois saisonniers peu qualifiés pour les hommes; et iii) ménages dont la sécurité économique est relativement plus élevée, qui disposent d'exploitations de plus grande taille et de troupeaux plus nombreux, et ont accès à des emplois plus qualifiés. Les activités du projet sont conçues de manière à répondre aux besoins des ménages à revenus faibles et moyens et à favoriser les complémentarités économiques; en fait, l'augmentation de la production à valeur ajoutée dont bénéficieraient les ménages à revenu intermédiaire devrait stimuler la demande de services, la création de nouvelles entreprises et la création d'emplois parmi les catégories à faible revenu.

Pourquoi sont-ils pauvres? Le taux de pauvreté atteint environ 30% dans la zone du projet. Du point de vue géographique, la pauvreté découle principalement de la médiocrité de l'accès aux services, du fait de l'isolement et du coût élevé de l'investissement nécessaire pour rétablir le potentiel de production des terres affectées par une érosion moyenne à très forte. C'est pourquoi les secteurs montagneux du sud de la zone du projet sont relativement plus pauvres. Le niveau de pauvreté des ménages est en rapport essentiellement avec la source de revenus des divers membres du ménage faisant partie de la population active, et avec la capacité de chacun des membres du ménage d'évoluer vers un emploi mieux rémunéré ou plus stable. Les ménages ayant des emplois saisonniers, peu qualifiés, mal rémunérés et relativement vulnérables (du fait de la sécheresse, des évolutions dans les investissements publics, ou encore de la libéralisation dans l'industrie textile), sont considérés comme pauvres. Ces ménages sont également caractérisés par un taux élevé d'abandon scolaire des enfants parvenus au terme du cycle primaire. Les ménages de petits exploitants pauvres souffrent aussi de la faiblesse de la productivité agricole, de la dépendance à l'égard des subventions publiques, et de la dépendance à l'égard des investissements publics pour ce qui concerne les possibilités d'emplois salariés. Au sein des ménages pauvres, les femmes jeunes demeurent isolées des grands services d'information, de sensibilisation et de formation professionnelle.

Que peuvent-ils attendre du projet? Mettant l'accent sur le fait que les moyens d'existence dépendent, au plan local, des revenus agricoles et non agricoles, le projet cherchera à améliorer la productivité agricole, à appuyer le développement de petites et moyennes entreprises, et à faciliter l'accès des jeunes, et en particulier des femmes, au marché du travail. Il mettra en place des mécanismes destinés à aider tant les communautés que les administrations locales à planifier et à superviser des activités ciblées et synergiques afin de favoriser les initiatives d'auto-assistance et de développement local. Par cette approche, le groupe de ménages sans terre bénéficiera sans doute des services d'infrastructure du projet et de l'appui technique à la création d'emplois, tandis que les groupes de petits exploitants bénéficieront des mesures visant à améliorer la productivité agricole et la conservation de l'environnement.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? L'approche participative adoptée dans le cadre du projet garantira la participation active des communautés locales au processus de consultation et de prise de décision concernant l'allocation des ressources à affecter à la réduction de la pauvreté et à la multiplication des possibilités de développement local. On comptera ici sur la participation pour développer la prise en charge, par la communauté, des investissements environnementaux et

productifs, à cibler les activités d'appui aux ménages pauvres, et à créer des incitations en vue de mobiliser les investissements communautaires et de stimuler les investissements publics.

Aspects novateurs. Par rapport aux projets précédemment financés par le FIDA en Tunisie, le projet présente les aspects novateurs suivants: i) aide à l'administration régionale agricole et aux autorités locales en vue de l'adoption d'un modèle opérationnel sensible à une approche impulsée par la demande; ii) meilleure réponse aux préoccupations, des jeunes en particulier, concernant l'emploi; iii) forte attention portée à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services de conseil aux entreprises à l'appui de l'emploi; iv) transfert au secteur privé des services de vulgarisation à l'intention des petits exploitants.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA
RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE INTÉGRÉ DANS LE GOUVERNORAT DE
SILIANA – PHASE II

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République tunisienne d'un montant de 10,9 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,5 millions de USD) à des conditions ordinaires, en vue de contribuer au financement du projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Siliana, Phase II. Le prêt aura une durée de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, et sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL
ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. Économie et secteur agricole

1. **L'économie.** La Tunisie est un pays à revenu intermédiaire, où le revenu national brut par habitant atteint 2 100 USD. La structure de son économie, jadis dominée par la production du secteur primaire, notamment l'agriculture, l'extraction pétrolière et celle de phosphate, a évolué et s'est diversifiée depuis 1956, date de l'indépendance. Les services représentent désormais près de 60% du produit national brut, 28% revenant à l'industrie, la part de l'agriculture étant tombée à 12%. La situation macroéconomique est bonne; de sérieux efforts ont été accomplis en vue de limiter les déficits budgétaires, d'élargir l'assiette du système fiscal tout en réduisant les taux d'imposition, et de maîtriser l'inflation. Le taux de croissance de l'économie a été de 5% entre 1993 et 2003, la croissance démographique moyenne s'établissant, au cours de la même période, à 1,2%. Le développement économique s'est accompagné de mesures destinées à assurer une répartition équitable de ses bénéfices, ce qui a permis une réduction de la pauvreté. Environ 35% de la population vit dans les zones rurales. La population rurale stagne, et enregistre même des taux de croissance négatifs dans les zones défavorisées.

2. **La politique nationale de développement agricole.** L'économie des régions rurales relativement pauvres (la plupart des régions situées autour de l'axe centre-sud) est basée sur l'agriculture, qui constitue une source importante d'emplois et de moyens de subsistance. Le soutien du gouvernement au secteur agricole représente environ 7% du budget national, correspondant à près de 3,7 milliards de USD pour la période du plan quinquennal en cours. Le plan quinquennal de développement du secteur agricole (2002-2006) met l'accent sur la compétitivité du secteur dans la perspective de la libéralisation totale des échanges. Les ressources affectées ne sont cependant pas à la hauteur de cette ambition. Les investissements du secteur public sont principalement orientés vers la gestion des ressources naturelles, et privilégient la lutte contre l'érosion et l'exploitation des ressources en eau. De surcroît, les mesures devant faciliter l'utilisation et la viabilité économique de ces investissements sont à la traîne: les efforts de restructuration du système de vulgarisation

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

manquent d'une orientation claire, les politiques favorisant les organisations paysannes sont limitées, et la réorganisation des filières produits n'est pas aussi prioritaire qu'elle devrait l'être. La viabilité à long terme de la compétitivité du secteur est compromise par les investissements élevés consacrés aux infrastructures et au matériel, joints au faible volume de l'investissement consacré au développement d'une capacité de gestion au niveau des petits exploitants.

3. Dans les zones les plus pauvres du pays, le défi, pour l'agriculture, consiste à repenser et à prévoir l'avenir des petites exploitations qui représentent 53% des exploitations (d'une superficie de moins de 5 hectares) mais occupent seulement une fraction des superficies cultivées. Les initiatives de remembrement foncier ciblent actuellement les petites exploitations cultivées en sec; elles visent à limiter le morcellement des terres et à parvenir à une taille de parcelle permettant une mécanisation. Il s'agit d'un processus long et coûteux, mais de récentes expériences de type participatif donnent à penser que le processus pourrait être accéléré et que ses coûts pourraient devenir plus gérables.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA

4. Jusqu'à présent, le FIDA a appuyé neuf projets en Tunisie, pour un coût total d'environ 290 millions de USD, financé à hauteur de 114,7 millions de USD, soit 40%, par les prêts du Fonds. Six des prêts sont clos, et trois projets se poursuivent: i) le Projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Zaghouan (initiative du FIDA, prêt de 16,1 millions de USD); ii) le Projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Siliana² (initiative du FIDA, prêt de 11,3 millions de USD); et iii) le Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-Est (initiative du FIDA, prêt de 18,7 millions de USD). Toutes ces interventions du FIDA comportent des activités de développement rural intégré, et ont pour objectifs principaux l'amélioration des systèmes de production animale et végétale, la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles (conservation des eaux et des sols, amélioration des parcours et des forêts et petite irrigation), ainsi que le crédit agricole et les infrastructures sociales (particulièrement les pistes rurales et l'eau potable). Il convient de noter que depuis l'introduction d'un programme de microfinancement rural subventionné par le gouvernement, le FIDA s'est retiré du secteur de la finance rurale, conformément à sa politique en la matière.

5. L'évaluation du programme de pays menée en 2003 a jugé globalement satisfaisante la qualité des travaux effectués et le ciblage des investissements des projets. Les investissements réalisés dans le cadre des projets ont été de manière générale pertinents et ont permis aux paysans de mieux résister à l'impact de la sécheresse. Ils ont aussi fourni des services utiles aux femmes rurales, favorisant leur responsabilisation, bien que ce processus soit encore considéré comme timide. L'appréciation portée sur les projets a été moins favorable sur les thèmes concernant le capital social. L'utilité des approches participatives a été affaiblie par l'approche technique, impulsée par l'offre et sectorielle des investissements. Les projets ont été généralement isolés du contexte institutionnel d'ensemble, et n'ont noué que des relations de coopération limitées avec les autres intervenants dans le développement local.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Tunisie

6. **Politique de la Tunisie en matière de réduction de la pauvreté.** La pauvreté a régulièrement régressé, touchant moins de 4% de la population en 2000 contre 40% dans les années 60. Le recul a été particulièrement prononcé au cours des années 60 jusqu'au milieu des années 80 (l'incidence de la pauvreté était de 11,2% en 1985 et de 7,4% en 1990). Des progrès d'une telle ampleur sont le fruit d'un effort soutenu sous forme de dépenses sociales, de mécanismes efficaces de redistribution du revenu (transferts efficaces et ciblés) et, enfin, d'une action spécifique en faveur de la population

² Le prêt accordé dans le cadre de ce projet devait être clos le 30 juin 2005. L'unité de gestion du projet a néanmoins été prorogée, et restera en activité jusqu'au 30 juin 2006.

rurale. Ces résultats attestent aussi d'une bonne capacité de gestion économique, axée sur trois grands objectifs de développement: croissance, équité et stabilité. Néanmoins, cette performance globalement impressionnante masque de fortes disparités entre les conditions en milieu rural et celles des villes et, au sein des zones rurales, entre les régions bien dotées en ressources naturelles et les régions écologiquement fragiles. La pauvreté en Tunisie est essentiellement un phénomène rural: dans les campagnes, la pauvreté peut toucher jusqu'à 13% de la population rurale, soit près du triple de la moyenne nationale (4%). Les niveaux de vie, de même que la gravité et l'incidence de la pauvreté, varient aussi sensiblement selon la région, avec un fort contraste entre les régions septentrionales et côtières plus riches et les zones moins avancées du sud et de l'intérieur. En 1996, le gouvernement a formulé une stratégie d'éradication de la pauvreté visant, entre autres, à relever le niveau des revenus ruraux, créer des emplois, assurer la mise en valeur durable des ressources naturelles et cibler les investissements publics sur les régions où la pauvreté était la plus prononcée. La Tunisie fait partie des pays en voie de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015.

7. **Les activités d'éradication de la pauvreté menées par d'autres grands donateurs.** Les principaux donateurs qui appuient le développement rural en Tunisie sont la Banque africaine de développement, le Fonds arabe pour le développement économique et social, l'Union européenne, la Banque islamique de développement, la Banque mondiale, l'Allemagne, la France et le Japon. Le FIDA coopère étroitement avec plusieurs de ces donateurs, principalement par le biais du cofinancement et d'une collaboration avec la Banque mondiale et l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) sur les méthodes participatives. L'assistance extérieure que reçoit la Tunisie est bien intégrée aux stratégies sectorielles et sous-sectorielles à long terme du pays. Compte tenu de l'accent mis, au cours de la décennie écoulée, sur la gestion des ressources naturelles et la diminution des disparités régionales, les projets d'aide extérieure ont été orientés vers les investissements consacrés aux infrastructures, à la conservation des eaux et des sols, à l'exploitation des ressources en eau et, dans une moindre mesure, au crédit et aux services de conseil technique. Les donateurs ont également été associés à l'élaboration et la mise en œuvre du plan national d'action de lutte contre la désertification. Aujourd'hui, du fait de la libéralisation croissante des échanges, l'aide extérieure est orientée vers l'appui à l'instauration d'un contexte propice à une agriculture compétitive (privatisation des services de vulgarisation, renforcement des organisations et des groupes interprofessionnels d'exploitants agricoles, et réforme du régime foncier).

8. **La stratégie du FIDA en Tunisie.** La stratégie guidant les opérations du FIDA en Tunisie s'articule autour de quatre grands axes: i) assurer une forte participation des bénéficiaires; ii) promouvoir l'équité entre les sexes; iii) créer et renforcer les services financiers ruraux, et iv) encourager la gestion durable des ressources naturelles. L'évaluation du programme de pays (EPP) a reconfirmé ces axes stratégiques et apporté des aménagements d'ordre qualitatif aux modalités d'exécution des programmes en insistant sur les points suivants: i) les investissements ne seront plus uniquement axés sur l'agriculture et s'élargiront aux possibilités économiques agricoles et non agricoles, puisqu'il a été reconnu que les moyens de subsistance des ménages les plus pauvres proviennent souvent d'activités menées sur l'exploitation ou en dehors de l'exploitation; ii) les ressources du FIDA seront utilisées pour expérimenter de nouvelles approches plutôt que pour financer des activités relevant normalement des investissements publics; et iii) les enseignements tirés au cours de l'exécution des projets seront utilisés pour amorcer une concertation sur les politiques publiques avec le gouvernement tunisien. Le nouveau projet prend en compte plusieurs des aménagements d'ordre qualitatif recommandés par l'évaluation du programme de pays. Une version actualisée de la stratégie de pays pour la Tunisie sera élaborée en 2006.

9. **Raison d'être du projet.** La première phase du Projet de développement agricole intégré dans le Gouvernorat de Siliana avait démarré en 1997, dans le cadre de la stratégie nationale de gestion des ressources naturelles, de lutte contre l'érosion, et de réduction des disparités régionales dans le développement économique et social. Elle a été clôturée en juin 2005, après avoir atteint tous ses objectifs matériels. Dans son évaluation intermédiaire, réalisée en 2004, le Bureau de l'évaluation a

exprimé ses félicitations au projet pour la pertinence de ses activités, pour son haut niveau de compétence technique, pour son approche novatrice dans le domaine de la recherche appliquée et dans la collaboration en matière de gestion forestière, et pour l'amélioration obtenue dans les relations entre les services techniques agricoles et la population paysanne. Il a estimé que le projet a eu un impact significatif sur le développement des moyens matériels du Gouvernorat (infrastructures de base grâce auxquelles les ménages disposent d'un meilleur accès à l'eau potable et bénéficient d'une mobilité accrue grâce à l'extension du réseau routier), ainsi que sur les actifs fonciers (grâce à la maîtrise de l'érosion et au développement des cultures irriguées). L'impact du projet sur le capital économique et social des jeunes femmes a également été jugé significatif, puisqu'il a joué un rôle d'avant-garde en offrant aux femmes rurales vivant dans des zones relativement isolées dans le Gouvernorat de Siliana un accès à la formation professionnelle et à des services d'appui en matière de gestion des entreprises, ainsi qu'un accès plus facile au crédit. L'évaluation intermédiaire a toutefois relevé l'insuffisante mise en œuvre, par le projet, de l'approche participative et intégrée, qui était censée constituer la principale caractéristique novatrice du projet. Selon l'évaluation intermédiaire, et bien que le projet ait eu un impact sur les actifs physiques des pauvres, l'impact sur le revenu mettra cinq à dix ans à se concrétiser, en supposant que les petits exploitants puissent bénéficier de services d'appui adéquats.

10. L'évaluation intermédiaire a par conséquent recommandé l'extension du projet pour une deuxième phase visant à consolider les résultats du projet et à en approfondir l'impact. La deuxième phase du projet adoptera une approche se développant sur deux axes: optimisation de la valeur ajoutée, agricole et non agricole, et préservation des ressources naturelles.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

11. **Zone du projet.** Dans un souci de consolidation des résultats, le projet couvrira les zones déjà ciblées au cours de la première phase, mais s'étendra également à d'autres zones pauvres du gouvernorat. L'analyse de la pauvreté en termes d'accès aux services, de pourcentage de petits exploitants, de degré d'érosion et de chômage a débouché sur le recensement des 54 secteurs (*imadats*) qui seront ciblés par le projet. La population totale de la zone du projet est estimée à 27 800 ménages dont environ 80% sont des ménages ruraux. On compte à peu près 12 600 exploitations agricoles.

12. La zone du projet a pour caractéristiques essentielles une grande vulnérabilité à l'érosion (60% de la zone est soumise à une érosion moyenne ou forte), une agriculture à faible intensité d'intrants et à rendement limité dont la vocation est encore celle d'une agriculture de subsistance, une forte inégalité dans l'accès à la terre (8% des exploitants possèdent plus de 50% des terres, tandis que 62% des propriétaires fonciers sont des petits exploitants disposant chacun de moins de 10 hectares). Les ménages de la zone du projet tirent leurs revenus de sources multiples - activités agricoles ou travaux saisonniers, sur place, dans les agglomérations voisines ou dans les grandes villes côtières. La zone du projet se caractérise aussi par un taux de croissance démographique négatif (-0,5% par an), dû à la migration vers les zones urbaines, de sorte qu'on observe une tendance au dépeuplement des zones rurales. Le gouvernement s'attache à améliorer les conditions de vie dans la région en investissant dans les infrastructures publiques, en mettant à disposition des logements et des aides financières aux familles nécessiteuses, et en finançant des travaux publics, sur une base saisonnière, pour offrir aux ménages pauvres la possibilité de bénéficier d'emplois salariés.

13. Malgré les contraintes physiques et économiques, la région de Siliana dispose d'un certain nombre d'atouts qui pourraient contribuer au développement de l'économie locale et réduire la migration vers les zones urbaines. Une analyse de l'offre et de la demande concernant un certain nombre de produits, agricoles et non agricoles, montre que le développement de l'économie locale

repose principalement sur les secteurs de l'agriculture et des matériaux bruts. On note aussi l'importance des possibilités d'emploi et de revenus offertes par la prestation de services dans le secteur agricole (production de semences, traitement des semences, services phytosanitaires) et dans celui de l'industrie agroalimentaire (stockage, conditionnement, etc.). L'existence d'un système de financement bien développé permettra au projet de se concentrer sur l'appui à la création d'emplois, en améliorant la qualité des services de conseil aux entreprises et en décentralisant la prestation des services en direction des zones rurales.

14. Trois organisations régionales jouent un rôle important dans le développement économique. Le Commissariat régional au développement agricole (CRDA) est chargé de planifier et d'exécuter les grands projets d'investissement agricole, d'autoriser l'accès des exploitants aux subventions, et d'évaluer les demandes de crédit agricole. Le Bureau régional de l'emploi et du travail indépendant (BRETI) assure la formation professionnelle, le soutien au développement des entreprises et l'appui technique aux jeunes entrepreneurs. L'Office de développement du nord-ouest (ODNO) est un établissement public qui a pour mission de promouvoir les investissements nationaux et étrangers dans la région de Siliana et d'aider les investisseurs à bénéficier des incitations offertes au titre du code des investissements dans les zones rurales défavorisées.

15. **Le groupe cible.** Les exercices participatifs de mesure de la pauvreté ont fait apparaître un taux élevé de pauvreté et de vulnérabilité. Les groupes très pauvres peuvent représenter jusqu'à 30% de la population. Au niveau du Gouvernorat, le taux de chômage est de 18% (et 30% des chômeurs sont des femmes). Les ménages ont un sentiment élevé de vulnérabilité. Trois groupes de pauvres ont été définis en fonction de divers facteurs (nombre de membres du ménage ayant un travail, taille de l'exploitation agricole, taille du troupeau, sources de revenu, et participation aux programmes d'aide sociale): ménages très pauvres, ménages moins pauvres mais vulnérables, et ménages en situation stable. La classification de la pauvreté sera établie avec chacune des communautés participant au projet, par le biais d'un classement participatif de la pauvreté et de la richesse; les paragraphes ci-après décrivent néanmoins la stratégie locale de chacun de ces groupes relative aux moyens de subsistance et la réponse du projet. L'étude de référence vise à déterminer les niveaux de revenu et de dépenses de ces groupes.

16. **Les ménages très pauvres.** Ces ménages sont incapables de subvenir par leurs propres moyens à leurs besoins alimentaires. Dépourvus de ressources et sans accès à l'emploi, ils ont de jeunes enfants à charge ou des frais élevés (scolarisation des enfants, soins de santé, etc.). Le chef de ménage ne dispose pas d'une source indépendante de revenu, pour des raisons de santé ou de handicap. Ces ménages survivent grâce au soutien de l'État, qui prend la forme d'une allocation monétaire, d'aides pour la scolarisation ou la remise en état du logement, et de programmes de formation professionnelle et de crédit spéciaux pour les jeunes. Du point de vue géographique, ces ménages vivent en bordure des forêts domaniales ou à la périphérie des centres urbains. Les ménages les plus pauvres dans cette catégorie sont en fait inscrits sur des listes d'attente en vue de bénéficier d'un programme d'aide sociale. Ces ménages représentent 30% de la population dans la zone du projet.

17. **Les ménages moins pauvres mais vulnérables.** Ces ménages sont mieux lotis que ceux de la catégorie précédente en termes de ressources physiques (5 à 10 hectares de terres en conditions pluviales ou 1 à 2 hectares de parcelles irriguées, et jusqu'à dix têtes d'ovins) et de ressources humaines (plusieurs personnes en mesure de travailler). Compte tenu de la taille réduite de leurs parcelles et de leurs troupeaux, les travaux agricoles ne prennent pas beaucoup de temps et sont généralement confiés aux femmes, tandis que les hommes recherchent des emplois saisonniers sur place ou migrent vers des centres urbains. Le revenu provenant des activités extra-agricoles est consacré principalement aux dépenses de subsistance et à la scolarisation. L'éventuel surplus sert à couvrir les dépenses de l'exploitation (achat de semences, aliments pour le bétail, etc.). Les produits de l'exploitation assurent à ces ménages une certaine autosuffisance alimentaire. Tout revenu agricole excédentaire provenant de cette source est consacré à la scolarisation, à l'amélioration de l'habitat, au

mariage des enfants et au remboursement du crédit informel. Il convient de mentionner que les produits forestiers assurent aux femmes et aux jeunes des revenus occasionnels supplémentaires non négligeables. Pour ce qui concerne les ménages irrigants, leurs moyens financiers limités se traduisent par une productivité limitée, de sorte que l'agriculture en irrigué constitue une charge financière plutôt qu'une source de revenu complémentaire. Ces ménages représentent 50% de la population dans la zone du projet.

18. **Les ménages en situation stable.** Ces ménages disposent de ressources physiques plus importantes, avec des superficies allant jusqu'à 20 hectares en sec ou 3 à 4 hectares irrigués, et un plus grand nombre de têtes de bétail. Ils jouissent également de revenus extra-agricoles, provenant d'emplois plus rémunérateurs et plus sûrs, dans la fonction publique ou le commerce par exemple. Pratiquant une agriculture davantage axée sur le marché, ils utilisent plus efficacement les ressources (à savoir l'eau pour l'agriculture irriguée) et parviennent à une meilleure productivité. Ils sont mieux intégrés dans les circuits de commercialisation et ont plus facilement accès au crédit et aux investissements subventionnés. Ils se prémunissent contre les aléas climatiques et les fluctuations des prix du marché en maintenant un équilibre prudent entre production agricole et élevage. Les revenus de l'agriculture sont généralement utilisés pour la scolarisation, l'amélioration de l'habitat et l'accroissement du cheptel. Les chefs de ces ménages assument aussi un certain nombre de charges politiques et sociales (représentants du parti dans le secteur, fonctions dirigeantes dans les organisations paysannes, etc.). Ces ménages représentent au total 20% des ménages de la population locale dans la zone du projet.

19. **Le ciblage** fera fond, dans le cadre du projet, sur les complémentarités économiques de la région de Siliana pour stimuler l'initiative locale et encourager la croissance de l'économie locale. Les activités du projet sont par conséquent adaptées aux moyens d'existence locaux et au renforcement de la capacité des pauvres de participer au développement. Le premier groupe (ménages très pauvres) bénéficiera probablement des activités de soutien à l'emploi proposées au titre du projet, d'une augmentation des activités agricoles salariées résultant d'une productivité accrue des ménages de petits exploitants, et de meilleures possibilités de revenus liées à une amélioration de la gestion des ressources forestières. Les deuxième et troisième groupes socioéconomiques (ménages moins pauvres et vulnérables et ménages en situation stable) pourront sans doute tirer parti des interventions du projet dans le secteur productif, notamment l'aménagement des terres et les services de conseil en matière agricole. Tous les groupes devraient bénéficier de l'amélioration des infrastructures.

20. On encouragera la participation des communautés et des ménages pauvres en mettant l'accent sur les secteurs les plus pauvres, et en utilisant des méthodes à assise communautaire d'analyse de la pauvreté et de ciblage pour allouer les ressources du projet aux ménages répondant aux conditions requises. Les critères de sélection des secteurs sont les suivants: nombre de petits exploitants et de ménages bénéficiant déjà ou inscrits sur une liste d'attente d'un programme d'aide sociale, taux d'érosion moyen à fort, importance sensible des zones forestières, existence de programmes nationaux de développement, et taux de scolarisation des filles dans les écoles secondaires. Ces données sont disponibles secteur par secteur et devraient permettre aux parties prenantes, à l'échelon local, d'établir une séquence appropriée pour l'entrée des 54 secteurs dans le projet. Les secteurs choisis devront aussi réaliser un équilibre entre zones de consolidation du projet et zones d'extension. Au sein des communautés, le ciblage des ménages reposera sur une analyse de la pauvreté et sur des critères d'admissibilité aux divers services du projet. Dans un souci de promotion de l'accès des femmes aux services de conseil aux entreprises, il est proposé de fixer un quota de 40% de femmes inscrites aux programmes de formation professionnelle ou bénéficiant d'un appui technique en matière de gestion des entreprises.

B. Objectifs et portée

21. Le projet vise à l'amélioration durable des revenus et des conditions de vie de la population rurale dans le Gouvernorat de Siliana. Ses objectifs sont les suivants: i) engager les communautés dans un processus de développement local capable de stimuler l'initiative et l'investissement des populations rurales dans l'agriculture, l'élevage et la conservation des ressources naturelles; ii) diversifier et accroître les possibilités d'emplois et d'investissements en milieu rural, tant pour les femmes que pour les jeunes, et contribuer à créer un tissu économique local durable; iii) renforcer les capacités institutionnelles du CRDA à adopter, pour le développement local, une approche intégrée, participative, équitable et prenant en compte la parité hommes-femmes; et iv) veiller à l'adoption, par les acteurs locaux et les décideurs au niveau national, des principes de gestion durable des sols.

C. Composantes

22. Le projet est structuré autour de quatre composantes: i) développement local intégré, ii) appui aux entreprises et aux investissements, iii) renforcement institutionnel, et iv) gestion durable des sols.

23. **Développement local intégré.** Dans le cadre de cette composante, le projet aidera les communautés à entreprendre un processus participatif de planification qui leur permettra de recenser les initiatives prioritaires pour l'amélioration des moyens d'existence locaux, et à financer les investissements qui correspondent à l'objectif consistant à ajouter de la valeur à la production agricole et à créer des emplois dans les secteurs agricole et extra-agricole. Des Comités locaux de développement (CLD), représentant une coalition de parties prenantes, seront mis en place pour organiser, à l'échelon communautaire, la consultation, le diagnostic participatif et la planification. Ils seront composés de représentants des administrations locales, des organisations à assise communautaire existantes, et de représentants élus des principaux groupes socioéconomiques, comme les paysans pratiquant une agriculture pluviale, les femmes et les jeunes. Le processus participatif débouchera sur la formulation de plans de développement locaux, qui seront ensuite traduits en programmes annuels, financés par le projet et exécutés sous la supervision des CLD et du projet. Afin de garantir la synergie entre ces initiatives et les programmes ordinaires du gouvernement, les plans de développement locaux et les programmes annuels établis au niveau du secteur seront approuvés aux échelons administratifs supérieurs dans la localité, puis au gouvernorat.

24. Les initiatives de développement local pouvant bénéficier de financement au titre du projet comprendraient les pistes de desserte rurale, les projets d'alimentation en eau potable, les mesures de conservation des eaux et des sols, la réhabilitation et la construction de petits périmètres irrigués, les services de conseil agricole, la gestion des parcours et forestière, l'horticulture et la recherche appliquée. Cette liste n'est pas exhaustive, et de nouvelles activités pourraient s'y ajouter pour autant qu'elles se situeraient dans les domaines d'action des organismes d'exécution du projet, à savoir le CRDA, le BRETI et l'ODNO, et qu'elles soient harmonisées avec les objectifs du projet.

25. Le projet aidera les CLD à élaborer des critères transparents et équitables pour la sélection des initiatives locales, afin de garantir qu'elles soient faisables et rentables, et qu'elles atteignent les femmes et les pauvres. Les CLD seront aussi chargés du suivi semestriel de la planification. On envisage, à leur intention, un programme de renforcement des capacités, qui comprendrait les principes du développement participatif et l'analyse des données en fonction du sexe, dans le cadre du développement local et de la gestion durable des terres.

26. **Appui aux entreprises et promotion des investissements.** Cette composante aura pour objectif d'améliorer les possibilités d'emploi des jeunes, hommes et femmes, par la promotion des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et de la mobilisation des investissements privés. Les activités prévues au titre de cette composante seront les suivantes: i) assistance technique aux entreprises en place, sur les plans de la comptabilité, de la gestion et de l'analyse de marché, pour

améliorer leur productivité et leur viabilité économique; ii) assistance technique à la création de nouvelles entreprises, y compris sous la forme d'études de faisabilité, de formation professionnelle et de meilleur accès au crédit; iii) activités de promotion du Gouvernorat auprès des investisseurs nationaux et étrangers; iv) études de marché pour des filières produits choisies; et v) reprise de la production artisanale et création de petits centres commerciaux afin d'assurer leur accessibilité, leur visibilité pour les clients potentiels, et leurs liaisons avec le marché local ou national. Une analyse de l'offre et de la demande à Siliana montre qu'il existe des possibilités, pour les petits exploitants et les entrepreneurs, de se développer en investissant dans le secteur agricole (services phytosanitaires et distribution des intrants, et industrie agroalimentaire). Il existe également diverses possibilités pour toute une série d'autres entreprises, en particulier dans le secteur des matériaux bruts (marbre, matériaux de construction, etc.). Le BRETI prendra en charge les activités en rapport avec le développement des entreprises et la création d'emplois, tandis que l'ODNO s'occupera des activités de promotion ciblant les investisseurs privés.

27. **Renforcement institutionnel.** Cette composante a pour objectif d'aider le CRDA, organisme chef de file pour l'exécution, à passer d'un mode d'intervention sectoriel impulsé par l'offre à une modalité opérationnelle intégrée et impulsée par la demande. À cet effet, le projet soutiendra, par divers moyens, le renforcement des capacités du CRDA: mise à disposition de matériel pour faciliter la mobilité et de personnel technique dans les domaines du génie civil et de la lutte contre l'érosion pour répondre à la forte demande dans ces secteurs; formation; et création d'une unité de gestion du projet. La formation portera sur les méthodes de planification et de programmation intégrées, participatives, et prenant en compte la parité hommes-femmes ainsi que sur les pratiques de gestion durable des terres. L'unité de gestion du projet sera créée au sein du CRDA conformément à la législation en vigueur, et aidera le CRDA à élaborer les mécanismes appropriés pour planifier et mettre en œuvre une réponse intégrée aux besoins et aux possibilités du secteur agricole.

28. **Gestion durable des sols.** Cette composante vise à renforcer la coordination intersectorielle entre tous les intervenants aux échelons local et régional, afin que la gestion durable des sols soit intégrée au cœur même de leurs plans de développement. Elle apportera une assistance technique pour l'intégration du concept de gestion durable des sols dans l'élaboration et l'exécution du 11^e plan de développement régional (2007-2012). Elle appuiera également la mise au point d'un système complet de prise de décisions et de suivi concernant la gestion durable des sols, ainsi qu'un mécanisme efficace de partage des connaissances entre les communautés, les gouvernorats et le gouvernement sur les meilleures pratiques à adopter pour l'établissement d'un partenariat public-privé jouant un rôle pilote dans les investissements en matière de conservation des eaux et des sols et dans l'entretien de ces investissements.

D. Coûts et financement

29. La durée totale du projet est estimée à six ans, et son coût total à 38,9 millions de USD, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers. Les coûts d'investissement représentent 94% du coût total du projet. Ces coûts, ventilés par composante, sont résumés au tableau 1 et le plan de financement est présenté dans le tableau 2. Le projet sera financé par un prêt du FIDA, d'un montant de 15,5 millions de USD. Le prêt du FIDA couvrira 42% des coûts de la composante "développement local intégré", 56% des coûts de la composante "appui aux entreprises et investissements" et 24% de la composante "renforcement institutionnel". Le gouvernement a obtenu une première phase de cofinancement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour finaliser la conception des activités qui seront financées par le FEM, conformément à ses exigences; le montant total de ce cofinancement s'élèvera, après l'approbation de la deuxième phase, à 5 millions de USD. La contribution totale du gouvernement s'élève à 16,2 millions de USD (42% des coûts totaux), dont 6,7 millions de USD sous la forme de ressources budgétaires spécifiquement allouées au projet et couvrant tous les coûts d'exploitation et une partie des investissements et des contributions additionnelles provenant d'autres programmes nationaux en cours, d'un montant de 9,5 millions

de USD; la contribution de contrepartie susmentionnée comprend un montant de 5,5 millions de USD correspondant aux droits et taxes. La contribution des bénéficiaires, en nature et en espèces, est estimée à 2,2 millions de USD, équivalant à 6% du coût total du projet.

E. Passation des marchés, décaissement, comptabilité et vérification des comptes

30. **Passation des marchés.** Les marchés portant sur des biens et des véhicules d'un montant égal ou supérieur à 600 000 TND (équivalant à 460 000 USD) et les marchés relatifs à des travaux de génie civil d'un montant égal ou supérieur à 2 000 000 TND (équivalant à 1 500 000 USD) sont soumis à appel d'offres international. Les marchés portant sur des biens et des véhicules d'un montant inférieur à 600 000 TND (équivalant à 460 000 USD) et les marchés relatifs à des travaux de génie civil d'un montant inférieur à 2 000 000 TND (équivalant à 1 500 000 USD) mais supérieur à 30 000 TND (équivalant à 23 000 USD) sont adjugés par appel à la concurrence locale selon des modalités donnant satisfaction au FIDA. Pour les marchés d'un montant égal ou inférieur à 30 000 TND (équivalant à 23 000 USD), les procédures de consultation de fournisseurs permettant d'obtenir trois devis, seront utilisées, à l'exception des marchés de travaux de génie civil avec des entrepreneurs locaux, qui seront passés au meilleur prix jusqu'à concurrence d'un montant de 50 000 TND (équivalant à 40 000 USD). Les marchés de services consultatifs avec les ONG seront assujettis à l'appel à la concurrence locale selon des modalités agréées par le FIDA. Les marchés de fournitures avec les sociétés publiques de gaz et d'électricité sont passés directement, selon des modalités agréées par le FIDA. Les travaux relatifs à la gestion des ressources naturelles avec la participation des communautés sont exécutés selon des modalités simplifiées, agréées par le FIDA.

31. **Décaissements.** Les retraits de fonds du compte de prêt se feront sur présentation de pièces justificatives complètes acceptables pour le FIDA ou de relevés de dépenses certifiés pour les catégories de dépenses et les montants que le FIDA pourra désigner à l'occasion. La documentation correspondante justifiant les relevés de dépenses sera conservée par le CRDA et mise à disposition pour être inspectée par les missions de supervision du projet et les auditeurs externes.

32. **Compte spécial.** Le gouvernement ouvrira auprès de la Banque centrale de Tunisie un compte spécial en devises au nom du projet. Dès l'entrée en vigueur du prêt, le FIDA y déposera un premier montant de 1,5 million de EUR, correspondant aux dépenses du projet pour les six premiers mois. Ce compte spécial servira à financer la part des dépenses autorisées relevant du FIDA et sera réapprovisionné conformément aux procédures établies par le Fonds.

33. **Comptabilité et vérification des comptes.** Le CRDA et les autres organismes d'exécution tiendront des comptes et relevés financiers distincts pour les activités du programme. L'unité de gestion du programme veillera à ce que ces comptes et relevés soient tenus conformément aux usages et procédures du gouvernement agréés par le FIDA. Les comptes consolidés du projet, établis par l'unité de gestion du programme, seront soumis au Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques. Les comptes du programme seront vérifiés chaque année par un auditeur indépendant agréé par le FIDA. Les rapports de vérification certifiés devront comprendre une note sur l'efficacité des systèmes comptables et des contrôles internes de l'organisme d'exécution, et seront accompagnés d'un avis distinct sur les états de dépenses et le compte spécial. Ils seront transmis au FIDA dans les six mois qui suivent la clôture de l'année budgétaire.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

| Composantes | Monnaie locale | Devises | Total | % en devises | % des coûts de base |
|---|-----------------------|----------------|--------------|---------------------|----------------------------|
| A. Développement local intégré | 23,1 | 4,5 | 27,5 | 16 | 82 |
| B. Appui aux entreprises et promotion des investissements | 1,5 | 0,6 | 2,1 | 30 | 6 |
| C. Renforcement institutionnel | 2,2 | 0,3 | 2,5 | 13 | 8 |
| D. Gestion durable des sols | | 1,2 | 1,2 | 100 | 100 |
| Total des coûts de base | 26,7 | 6,7 | 33,4 | 20 | 100 |
| Provision pour aléas d'exécution | 1,2 | 0,3 | 1,5 | 22 | 5 |
| Provision pour aléas financiers | 3,5 | 0,4 | 3,9 | 11 | 12 |
| Total des coûts du projet | 31,5 | 7,4 | 38,9 | 19 | 117 |

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

| Composantes | FIDA | | Fonds pour l'environnement mondial | | Gouvernement | | | | Budget | | Bénéficiaires | | Total | | Devises | Monnaie locale (hors taxes) | Droits et taxes |
|---|---------------|-----------|------------------------------------|-----------|--|-----------|-----------------------------------|-----------|--------------|-----------|---------------|----------|---------------|------------|--------------|-----------------------------|-----------------|
| | Montant | % | Montant | % | Programme de gestion des ressources naturelles et de l'environnement | | Autres fonds de soutien nationaux | | Montant | % | Montant | % | Montant | % | | | |
| | | | | | Montant | % | Montant | % | | | | | | | | | |
| A. Développement local intégré | 13 422 | 42 | 3 069 | 10 | 5 547 | 17 | 3 398 | 11 | 4 598 | 14 | 2 162 | 7 | 32 196 | 83 | 4 993 | 22 604 | 4 598 |
| B. Appui aux entreprises et promotion des investissements | 1 355 | 56 | 105 | 4 | | | 568 | 23 | 390 | 16 | | | 2 418 | 6 | 699 | 1 329 | 390 |
| C. Renforcement institutionnel | 713 | 24 | 445 | 15 | | | | | 1 766 | 60 | | | 2 924 | 7 | 354 | 2 052 | 518 |
| D. Gestion durable des sols | | | 1 405 | 100 | | | | | | | | | 1 405 | 4 | 1 405 | | |
| Total | 15 490 | 40 | 5 024 | 13 | 5 547 | 14 | 3 966 | 10 | 6 754 | 17 | 2 162 | 6 | 38 943 | 100 | 7 452 | 25 985 | 5 506 |

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

F. Organisation et gestion

34. **Structure organisationnelle.** La gestion du projet sera assurée par une unité locale de planification et de coordination. Cette unité sera créée au sein du CRDA en tant que division qui rendra compte au directeur du CRDA. Elle sera dotée d'un personnel par voie de redéploiement ou de recrutement conformément à la réglementation en vigueur agréée par le FIDA. Le personnel de l'unité sera choisi par voie de concours. L'unité sera composée du coordinateur, de l'unité de suivi et d'évaluation, de l'unité de programmation chargée de l'approche participative et communautaire, et de l'unité financière et administrative. La supervision générale sera confiée à un comité national de coordination dirigé par le Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques et comprenant des représentants du Ministère du développement et de la coopération internationale, du Ministère des finances, de la Banque centrale de Tunisie, du Bureau d'appui de la femme rurale du Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, du CRDA, de l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant, de l'ODNO et de la DDC. La direction générale du financement, des investissements et des organismes professionnels du Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques remplira les fonctions de rapporteur du comité. À l'échelon régional, la supervision sera assurée par le Conseil régional de développement, structure existante qui regroupe toutes les administrations publiques et les principales organisations professionnelles dans le gouvernorat.

35. **Mécanismes d'exécution.** Les CLD auront pour mission de faciliter le processus participatif à l'échelon communautaire, d'assurer une mobilisation équitable et prenant en compte la parité hommes-femmes dans les activités prévues par les plans de développement local et de superviser l'exécution de ces activités. Le CRDA fournira, le cas échéant, les compétences techniques requises pour trier et valider les propositions d'investissement et en superviser l'exécution. Dans toute la mesure du possible, les activités productives ou liées aux infrastructures prévues par les plans de développement local feront l'objet de contrats de sous-traitance attribués à de petits entrepreneurs locaux, des ONG et des entreprises privées. Le BRETI étendra aux zones du projet ses services normaux d'emploi et d'appui aux entreprises. L'ODNO sera chargé des diverses études thématiques et des manifestations de sensibilisation.

36. **Suivi et évaluation.** Le projet adoptera un système de suivi axé sur les résultats et l'impact, qui permettra de présenter périodiquement des rapports sur les indicateurs du système FIDA de gestion des résultats et de l'impact. Le système de suivi-évaluation présente plusieurs caractéristiques importantes: i) il est compatible avec les systèmes de collecte des données utilisés par les organismes d'exécution; ii) il décentralise au niveau des CLD la collecte et l'analyse des données; et iii) il facilite l'apprentissage. Les retards constants dans l'exécution des études de référence ont incité le gouvernement à commanditer une étude de ce type dans le cadre du processus de conception. Ce rapport devrait être publié en novembre 2005.

37. **Parité hommes-femmes.** Le projet entend remédier à l'inégalité d'accès des femmes aux possibilités offertes sur le marché de l'emploi, ainsi qu'à combler les lacunes dans les activités entreprises en direction des femmes par les agences de développement. Les institutions agricoles, tout particulièrement, ne prêtent pas suffisamment attention au rôle économique des femmes dans la gestion des exploitations. Certains services, comme le BRETI, s'intéressent de manière adéquate aux femmes urbaines, mais ne sont pas assez actifs dans les zones rurales. Le projet vise à combler ces lacunes en appuyant la décentralisation des services de conseil au développement agricole et au développement des entreprises, le ciblage systématique de la main-d'œuvre familiale féminine dans les activités de vulgarisation agricole, et le ciblage basé sur des quotas pour encourager le BRETI à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour atteindre les femmes. Les organismes d'exécution bénéficieront d'une formation en matière de parité hommes-femmes, dans le cadre du renforcement général de leurs capacités. Trois femmes au moins seront nommées au sein de chaque CLD, et tous les membres des CLD recevront une formation en matière de parité hommes-femmes.

G. Justification économique

38. On estime qu'à plein régime, et en retenant comme hypothèse l'adoption de techniques améliorées de production et de gestion, les revenus augmenteront de 60%. Le développement des entreprises devrait permettre la création de 1 800 emplois nouveaux et le renforcement d'au moins 800 entreprises. Les avantages ont donc été quantifiés, et les calculs indiquent un taux de rentabilité interne de 15%. L'analyse de sensibilité montre que le taux de rentabilité se maintient même avec une augmentation de 37% sur les coûts et une diminution de 27% sur les bénéfices pour un coût d'opportunité de 10%. Sur le plan qualitatif, les bénéfices attendus incluent un accroissement des capacités communautaires et du capital social, et une meilleure reconnaissance du rôle économique et social des femmes.

H. Risques

39. L'approche participative et privilégiant le développement local qui sous-tend le projet est exposée à un certain nombre de risques. Le principal de ces risques tient à la difficulté de concilier la planification des investissements impulsée par l'offre, telle qu'elle se pratique au niveau du CRDA et d'autres entités publiques, et l'exécution des activités d'investissement, impulsée par la demande, telle qu'elle est encouragée par le projet. Plusieurs mesures sont prévues pour surmonter ces difficultés: apporter un appui à une formation généralisée du personnel des principaux organismes d'exécution en matière de développement participatif et attentif à la parité hommes-femmes; assurer la communication, le suivi et le retour d'information réguliers entre les communautés et les services techniques; et assurer des liaisons efficaces entre la planification au niveau de la communauté et, à un niveau plus général, les activités de planification et de développement local aux échelons de la localité et du gouvernorat.

I. Impact sur l'environnement

40. Le projet a été classé dans la catégorie B. Compte tenu des avantages supplémentaires résultant du financement par le Fonds pour l'environnement mondial, le projet sera en mesure de mobiliser d'autres investissements de la part des communautés locales pour la lutte contre l'érosion et la conservation des sols, afin d'inverser la tendance actuelle qui consiste à compter sur le gouvernement pour les investissements de ce type. Cela favoriserait aussi l'apparition d'un partenariat public-privé pour encourager et faire respecter les principes de gestion durable des sols et de conservation de la biodiversité de l'écosystème.

J. Aspects novateurs

41. Par rapport aux projets précédemment financés par le FIDA en Tunisie, ce projet présente les aspects novateurs suivants: i) il aide l'administration régionale de l'agriculture et les autorités locales à adopter un modèle opérationnel sensible à une approche impulsée par la demande et solidement ancré dans les approches participatives du développement; ii) il apporte une meilleure réponse aux préoccupations en matière d'emploi exprimées par les jeunes en particulier; iii) il accorde une attention accrue à l'amélioration de la qualité et l'accessibilité des services existants de conseil aux entreprises à l'appui de l'emploi; et iv) il transfère du secteur public au secteur privé la prestation des services de vulgarisation à l'intention des petits exploitants.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

42. Un accord de prêt entre la République tunisienne et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

43. La République tunisienne est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

44. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République tunisienne un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions neuf cent mille droits de tirage spéciaux (10,9 millions de DTS) venant à échéance le 15 octobre 2023, y compris un différé d'amortissement de trois ans. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt égal au taux annuel de référence déterminé par le Fonds chaque année et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS
L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de l'Accord de prêt achevées le 7 décembre 2005)

1. Le Gouvernement de la République tunisienne (le Gouvernement) inscrit annuellement au budget de l'État la contribution nationale au projet conformément à ses procédures en vigueur et aux dispositions des programmes de travail et budget annuels. La contribution nationale correspond à la prise en charge par le Gouvernement de l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services et à sa contribution au financement du projet. Le projet sera inscrit au XI^e Plan et au budget de l'État. Le Gouvernement met à la disposition du Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques (MARH ou l'Agent principal du projet) au cours de la période d'exécution du projet les fonds provenant de sa contribution.

2. La cellule de suivi-évaluation de l'Unité de planification locale et de coordination (UPLC) aura la responsabilité de concevoir, mettre en œuvre, coordonner et perfectionner le système de suivi-évaluation. Ce système comprendra:

- a) la mise en place d'un dispositif ascendant de suivi-évaluation des plans de développement participatif et des contrats programme, basé sur l'information produite par les comités de développement d'imada avec l'aide des équipes d'appui mises en place dans le cadre du projet selon des modèles élaborés sous la responsabilité de l'UPLC;
- b) la compilation régulière des rapports d'activités préparés, selon des modèles élaborés sous la responsabilité de l'UPLC, par les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre;
- c) le suivi des indicateurs socioéconomiques en complétant l'enquête de base et en réalisant une enquête annuelle approfondie sur un nombre limité d'exploitations de référence;
- d) l'organisation de sessions périodiques d'auto-évaluation et de coordination au sein du projet et l'exécution d'un examen à mi-parcours du projet réalisé en année 3 et d'un rapport d'achèvement;
- e) l'organisation d'une évaluation à mi-parcours et terminale en année 3 et 5 du projet respectivement. L'évaluation à mi-parcours permettra d'identifier les perspectives d'institutionnalisation de la fonction de planification et programmation au sein du commissariat régional au développement agricole (CRDA), d'institutionnalisation des comités de développement d'imada, et la participation des populations au financement du conseil agricole et conseil en entreprise; et
- f) le système de suivi-évaluation mis en place au sein du projet permettra d'en mesurer et d'en suivre l'impact, en accord avec les principes de base du système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA.

3. Aucune discrimination ne sera admise lors du recrutement et du redéploiement du personnel du projet, conformément à la législation en vigueur sur le territoire de la République tunisienne. Cependant, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet. L'Agent principal du projet et les parties exécutant le projet s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la portée des activités du projet en faveur des femmes rurales en recourant à une série d'instruments tels que qualification et profil du personnel, quota, et préférence accordée aux filières économiques et agricoles où les femmes rurales prédominent.
4. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon la réglementation en vigueur sur le territoire de la République tunisienne.
5. L'Agent principal du projet s'engage à adopter un système de comptabilité faisant apparaître les opérations inhérentes au projet.
6. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide, soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et ses avenants.
7. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:
 - a) un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire de la République tunisienne acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par le Gouvernement au FIDA;
 - b) l'UPLC a été créée au sein du CRDA de Siliana;
 - c) le personnel clé de l'UPLC, soit le coordonnateur de l'UPLC, le responsable du suivi-évaluation, le responsable de la cellule de planification/programmation et le responsable de la cellule d'appui à la mise en œuvre, a été recruté ou redéployé selon des procédures en vigueur dans l'administration tunisienne jugées acceptables par le FIDA; et
 - d) l'accord cadre de partenariat entre le MARH, l'Agence nationale de l'emploi et du travail indépendant et l'ODNO a été signé.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

TUNISIA

| | | | |
|--|----------------------|---|---------|
| Land area (km² thousand) 2003 1/ | 155 | GNI per capita (USD) 2003 1/ | 2 240 |
| Total population (million) 2003 1/ | 9.90 | GDP per capita growth (annual %) 2003 1/ | 4.4 |
| Population density (people per km²) 2003 1/ | 64 | Inflation, consumer prices (annual %) 2003 1/ | 3 |
| Local currency | Tunisian Dinar (TND) | Exchange rate: USD 1 = | 1.3 TND |
| Social Indicators | | Economic Indicators | |
| Population (average annual population growth rate) 1997-2003 1/ | 1.2 | GDP (USD million) 2003 1/ | 25 037 |
| Crude birth rate (per thousand people) 2003 1/ | 17 | Average annual rate of growth of GDP 2/ 1983-1993 | 3.8 |
| Crude death rate (per thousand people) 2003 1/ | 6 | 1993-2003 | 4.8 |
| Infant mortality rate (per thousand live births) 2003 1/ | 19 | Sectoral distribution of GDP 2003 1/ | |
| Life expectancy at birth (years) 2003 1/ | 73 | % agriculture | 12 |
| Number of rural poor (million) (approximate) 1/ | n/a | % industry | 28 |
| Poor as % of total rural population 1/ | n/a | % manufacturing | 18 |
| Total labour force (million) 2003 1/ | 4.15 | % services | 60 |
| Female labour force as % of total 2003 1/ | 33 | Consumption 2003 1/ | |
| Education | | General government final consumption expenditure (as % of GDP) | 17 |
| School enrolment, primary (% gross) 2003 1/ | 112 a/ | Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP) | 62 |
| Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2003 1/ | 73 a/ | Gross domestic savings (as % of GDP) | 21 |
| Nutrition | | Balance of Payments (USD million) | |
| Daily calorie supply per capita | n/a | Merchandise exports 2003 1/ | 8 027 |
| Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2003 2/ | 12 a/ | Merchandise imports 2003 1/ | 10 910 |
| Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2003 2/ | 4 a/ | Balance of merchandise trade | -2 883 |
| Health | | Current account balances (USD million) | |
| Health expenditure, total (as % of GDP) 2003 1/ | 6 a/ | before official transfers 2003 1/ | -2 073 |
| Physicians (per thousand people) 1/ | n/a | after official transfers 2003 1/ | -730 |
| Population using improved water sources (%) 2002 2/ | 82 | Foreign direct investment, net 2003 1/ | 541 |
| Population with access to essential drugs (%) 2/ | n/a | Government Finance | |
| Population using adequate sanitation facilities (%) 2002 2/ | 80 | Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2003 1/ | -2 |
| Agriculture and Food | | Total expenditure (% of GDP) 2003 1/ | n/a |
| Food imports (% of merchandise imports) 2003 1/ | 9 | Total external debt (USD million) 2003 1/ | 15 502 |
| Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2003 1/ | 368 a/ | Present value of debt (as % of GNI) 2003 1/ | 75 |
| Food production index (1999-01=100) 2003 1/ | 105 | Total debt service (% of exports of goods and services) 2003 1/ | 13 |
| Cereal yield (kg per ha) 2003 1/ | 1 846 | Lending interest rate (%) 2003 1/ | n/a |
| Land Use | | Deposit interest rate (%) 2003 1/ | n/a |
| Arable land as % of land area 2003 1/ | 18 a/ | | |
| Forest area as % of total land area 2003 1/ | 3 a/ | | |
| Irrigated land as % of cropland 2003 1/ | 8 a/ | | |

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2005

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2005

PREVIOUS IFAD FINANCING IN TUNISIA

| Project/Programme Name | Cooperating Institution | Lending Terms | Board Approval | Loan Effectiveness | Current Closing Date | Loan/Grant Acronym | Approved Loan/Grant Amount (USD '000) | Disbursement (as % of approved amount) |
|---|--------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|--|---|
| Development Project of Small and Medium-size Farms in the Governorates of Kef and Siliana | AFESD | I | 05 Dec 80 | 02 Oct 81 | 31 Dec 88 | L - I - 59 - TN | 19 000 | 100 |
| Sidi Bouzid Irrigation Project | World Bank: IBRD | O | 13 Dec 83 | 05 Jul 84 | 30 Jun 93 | L - I - 139 - TN | 7 300 | 99 |
| Sidi Bouzid Rainfed Agriculture Development Project | AFESD | O | 05 Sep 85 | 27 Mar 86 | 30 Jun 94 | L - I - 175 - TN | 6 000 | 92 |
| Pilot Project in Algeria and Tunisia for the Integrated Rural Development of the Mellegue Watershed | AFESD | O | 15 Sep 88 | 01 Jun 89 | 30 Sep 99 | L - I - 227 - TN | 12 000 | 95 |
| Sidi M'Hadheb Agricultural and Fisheries Development Project | AFESD | O | 12 Dec 91 | 07 Aug 92 | 30 Jun 01 | L - I - 298 - TN | 11 261 | 92 |
| Integrated Agricultural Development Project in the Governorate of Kairouan | AFESD | O | 02 Dec 93 | 07 Aug 95 | 31 Dec 04 | L - I - 348 - TN | 16 052 | 100 |
| Integrated Agricultural Development Project in the Governorate of Siliana | AFESD | O | 06 Dec 95 | 17 Jun 96 | 31 Dec 05 | L - I - 394 - TN | 11 261 | 99 |
| Integrated Agricultural Development Project in the Governorate of Zaghuan | AFESD | O | 03 Dec 98 | 14 Dec 99 | 31 Dec 07 | L - I - 499 - TN | 16 052 | 36 |
| Agropastoral Development and Local Initiatives Promotion Programme for the South-East | UNOPS | O | 05 Sep 02 | 08 Apr 03 | 31 Dec 10 | L - I - 593 - TN | 18 746 | 31 |
| Total for Tunisia: 9 projects | | | | | | | 114 717 | |

AFESD : Arab Fund for Economic and Social Development

I : Intermediate

IBRD : International Bank for Reconstruction and Development (World Bank Group)

O : Ordinary

UNOPS : United Nations Office for Project Services

LOGICAL FRAMEWORK

| Résumé descriptif | Indicateurs de performance objectivement vérifiables | Moyens de vérification | Suppositions/risques |
|---|---|---|---|
| Objectifs de développement | | | |
| l'amélioration durable des revenus et des conditions de vie de la population rurale dans le gouvernorat de Siliana. | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages défavorisés, dont l'indice d'accumulation de biens a augmenté • Réduction de la prévalence de la malnutrition infantile • Nombre de ménages bénéficiant d'une plus grande sécurité alimentaire • Nombre de ménages bénéficiant des interventions du projet, par groupe socio-économique • Diminution de l'écart entre la rémunération des hommes et femmes ouvriers agricoles | Statistiques des programmes 26/26 Enquête de base du CNEA, 2005 Enquête socio-économique à mi-parcours et finale | Maintien du taux de croissance de l'économie Maintien de la priorité accordée à un développement économique et social |
| Objectifs du projet | | | |
| <p>1. Améliorer les revenus agricoles grâce à la participation et prise en charge par les communautés de la valorisation et conservation des ressources naturelles.</p> <p>2. Améliorer l'accès des jeunes ruraux (hommes et femmes) aux possibilités d'emplois.</p> <p>3. Développer les capacités institutionnelles à engager un développement intégré, participatif, équitable et répondant à la parité hommes-femmes.</p> <p>4. Assurer que la gestion durable des sols soit prise en compte comme un axe essentiel du développement local par l'ensemble des acteurs locaux et par les décideurs au niveau national.</p> | <p>- Nombre de ménages faisant état d'un accroissement de la marge brute de leur production agricole et animale</p> <p>- Augmentation de la part de financement privé et des collectivités dans la gestion durable des terres</p> <p>- Nombre de jeunes filles et garçons ayant trouvé un emploi (ou auto-emploi) grâce au projet</p> <p>- Ratio des emplois saisonniers aux emplois permanents (pour les jeunes filles et garçons).</p> <p>- Degré d'autonomie des comités de développement de imada et de groupements d'intérêt</p> <p>- Mécanismes mis en place par le CRDA pour favoriser la programmation intégrée des investissements et l'attention aux questions d'équité et parité</p> <p>- Coordination horizontale et verticale améliorée concernant planification et mise en œuvre de conservation eaux et sols</p> <p>- Mesures d'incitation et de sanctions mises en place en faveur de la gestion durable des sols</p> | <p>Enquêtes socio-économiques de base, mi-parcours et d'achèvement</p> <p>Modèles d'exploitation à la revue à mi-parcours et finale</p> | <p>Processus de programmation participative a un ancrage institutionnel dans le mode de fonctionnement et programmation/ budgétisation au niveau du CRDA et administration locale.</p> <p>Mécanismes de gestion de la sécheresse déclenchés à temps en cas de sécheresse.</p> <p>Cadre réglementaire de la conservation de l'environnement maintenu en place.</p> |

| Résumé descriptif | Indicateurs de performance objectivement vérifiables | Moyens de vérification | Suppositions/risques |
|--|--|---|--|
| <p>Résultats du projet pour l'objectif 1 : Améliorer les revenus agricoles grâce à la participation et prise en charge par les communautés de la valorisation et conservation des ressources naturelles..</p> | | | |
| <p>R.1.1. Activités sont programmées en fonction de leur intérêt pour les ménages défavorisés, femmes, et jeunes.</p> <p>R.1.2. Effet multiplicateur des investissements sélectionnés au niveau des PDP et contrats programmes</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages défavorisés, femmes, et jeunes ayant bénéficié des activités des contrats programmes - Nombre total de bénéficiaires PDP - Taux de rentabilité de l'investissement - Effets directs à court terme sur accroissement des revenus des ménages pauvres et des emplois dans la zone | <p>Classification selon le niveau socio-économique des bénéficiaires</p> <p>Analyse financière des coûts et bénéfices des investissements retenus par les comités de développement d'imada</p> <p>Suivi des contrats programmes</p> | <p>Appropriation de l'approche participative par les services du CRDA et de l'administration locale</p> <p>Gouvernement Tunisien et loi sur la passation des marchés donne priorité à la sous-traitance et tâcheronnat pour les travaux au lieu de la régie.</p> |
| <p>Composante 1 : Développement intégré participatif: Activités pour l'objectif 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui conseil agricole. - Soutien à la polyculture en sec et irrigué - Soutien à l'élevage - Réhabilitation de périmètres irrigués - Construction de nouveaux périmètres - Consolidation des travaux CES - Construction de nouveaux travaux CES | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitants agricoles et aide-familiales encadrés par le conseil agricole - Nombre d'exploitants agricoles et aide-familiales ayant adopté partiellement ou totalement le paquet technologique recommandé - Nombre d'Ha plantés par espèces, en irrigué et en sec - Type et nombre d'animaux distribués, vaccinés - Taux d'intensification dans chaque périmètre réhabilité - Nombre des hectares sous périmètre irrigué - Taux d'intensification dans chaque nouveau périmètre - Nombre d'Ha consolidés - Nombre d'Ha sous CES - Taux de distribution de l'eau (en jours) par rapport aux besoins | <p>Suivi des contrats programmes</p> | <p>Adéquation entre investissements et capacités financières des ménages.</p> |

| Résumé descriptif | Indicateurs de performance objectivement vérifiables | Moyens de vérification | Suppositions/risques |
|---|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Adduction en eau potable réaménagé ou construite - Entretien et construction de pistes - Parrainage auprès des autorités locales des activités du PDP non financées par le projet - Appui aux communautés dans la formulation de plans de développement participatifs et de leur présentation aux pouvoirs locaux | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de pistes - Taux de réalisation des activités parrainées par le projet auprès d'autres instances. - Nombre de PDP et CP par an | | |
| <p>Résultats du projet pour l'objectif : Améliorer l'accès des jeunes filles et garçons ruraux aux possibilités d'emplois.</p> | | | |
| <p>R 2.1. Adéquation réalisée entre formation des demandeurs d'emplois et opportunités de travail.</p> <p>R 2.2. Nouvelles entreprises créées</p> <p>R.2.3. Entreprises existantes renforcées</p> | <p>Nombre de jeunes filles et garçons par type de formation professionnelle.</p> <p>Nombre d'entreprises (micro-petites-moyennes) installées et en activité.</p> <p>Nombre d'emplois créés</p> <p>Nombre d'entreprises renforcées par type d'entreprises</p> <p>Taux d'accroissement du chiffre d'affaires et d'emplois dans les entreprises renforcées.</p> | <p>Suivi des contrats programmes</p> <p>Suivi du BRETI et ODNO.</p> | <p>Politique de soutien de l'emploi et de l'égalité des chances est poursuivie.</p> <p>Prospection constante sur les marchés de l'emploi et leur degré d'expansion</p> |
| <p>Composante 2 : Appui aux entreprises et à la promotion de l'investissement privé : Activités pour l'objectif 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décentralisation de l'encadrement des demandeurs d'emploi et du suivi de la micro-entreprise au niveau du BRETI. - Dotations du BRETI de fonds de formation et d'études. - Renforcement des capacités de l'ODNO dans les activités de suivi économique et de prospection de marchés et des investisseurs privés. - Aménagement des zones de petits métiers | <p>Nombre de promoteurs et promotrices recevant appui conseil, par type de lieu d'installation (urbain, peri-urbain, rural)</p> <p>Nombre de cadres du BRETI formés.</p> <p>Nombre de cadres de ODNO formés</p> <p>Taux de satisfaction avec étude ODNO de faisabilité et de marché</p> <p>Nombre de personnes (hommes, femmes) bénéficiaires pour chaque zone de petits métiers/ artisanat</p> | <p>Suivi des contrats programmes</p> <p>Suivi BRETI et ODNO</p> | <p>Budget de fonctionnement et d'équipement du BRETI et ODNO sont renforcés</p> |

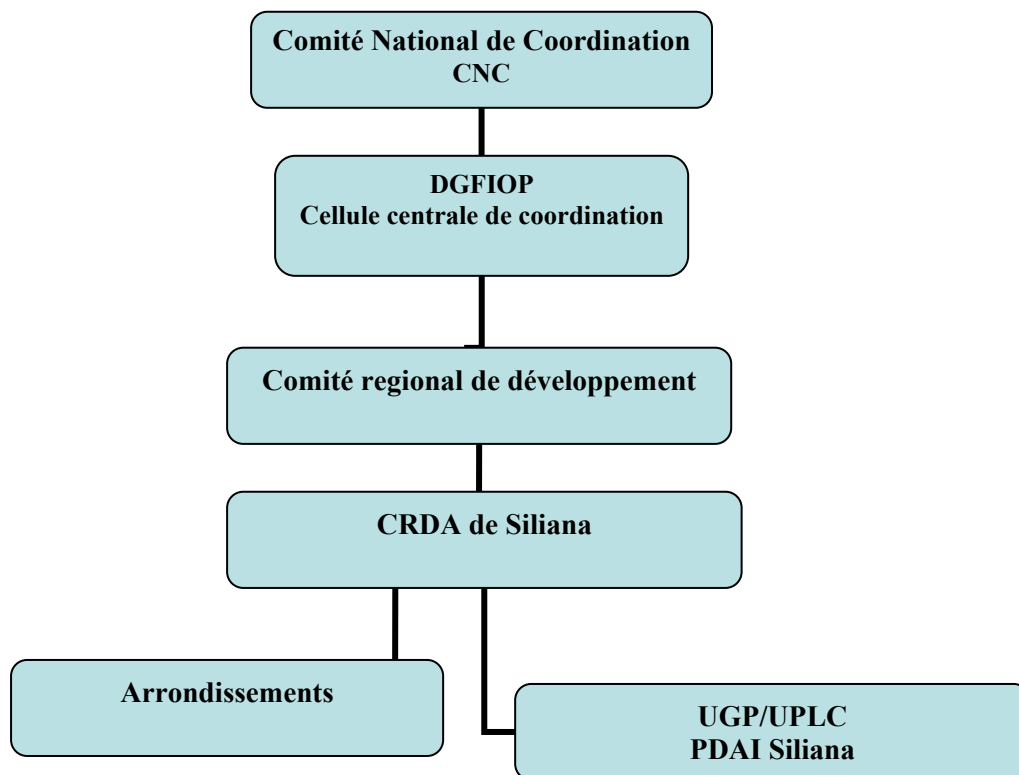
| Résumé descriptif | Indicateurs de performance objectivement vérifiables | Moyens de vérification | Suppositions/risques |
|--|--|--|---|
| Résultats du projet pour l'objectif 3 : Développer les capacités institutionnelles à engager un développement intégré, participatif et répondant à l'équité sociale et parité hommes-femmes. | | | |
| R.3.1. Capacité d'organisation au niveau communautaire renforcée R. 3.2. Compétences accrues des services du CRDA à intégrer aspects techniques, socio-économiques (équité sociale et parité hommes-femmes) R 3.3. Système de suivi et évaluation est opérationnel | Nombre d'organisations fonctionnelles Nombre de femmes dans les comités de gestion de ces organisations Nombre de cadres techniques qui valident les propositions des comités de développement sur critères techniques, socio-économiques et équité/ parité Rapport de suivi des réalisations physiques, financières, et des résultats acquis soumis à temps | Suivi des contrats programmes Suivi par UPLC de la validation des actions des PDP par services techniques Rapport de supervision | Les actions de volontariat mobilisent la population locale. Accent mis au CRDA sur la valorisation des investissements et de la production agricoles. Volonté claire du Ministère de l'Agriculture et FIDA pour établir un SSE approprié. |
| Composante 3 : Renforcement institutionnel : Activités pour l'objectif 3 : - Etablissement de l'Unité de Planification Locale et Coordination (UPLC). - Formation continue des cadres du CRDA et de l'administration locale sur l'approche participative et l'analyse genre. - Prioritisation des imadats sur la base de leur degré de vulnérabilité. - Mobilisation et organisation des communautés. - Formation et accompagnement des organisations de base - Equipement des organisations informelles en services leur permettant de se constituer une trésorerie et une offre de services (équivalent aux actions d'intérêt local) - Appui à l'enregistrement et officialisation des organisations informelles | UPLC établie et son personnel a les qualifications requises. % décaissement sur le budget Nombre de cadres (hommes, femmes) CRDA formés par type de formation Programmation effective des imadats selon niveau de vulnérabilité. Nombre et type des organisations de base établis ou renforcés Nombre de membres, hommes et femmes, des groupements d'intérêt/ organisations de base formés. Budget de fonctionnement des organisations de base Nombre d'organisations enregistrées et officialisées. | Suivi des contrats programmes Suivi par UPLC (aspects formations) Rapports de supervision (compétences UPLC et gestion financière) | La réglementation autorise l'appui apporté aux organisations informelles (les comités de consultation et les groupements d'exploitants). |

| Résumé descriptif | Indicateurs de performance objectivement vérifiables | Moyens de vérification | Suppositions/risques |
|---|---|--|---|
| <p>Résultats du projet pour l'objectif 4 :</p> <p>Assurer que la gestion durable des sols soit prise en compte comme un axe essentiel du développement local par l'ensemble des acteurs locaux et par les décideurs au niveau national.</p> | | | |
| <p>R 4.1. Les capacités nécessaires pour intégrer la gestion durable des sols au niveau central et local sont renforcées.</p> <p>R. 4.2. La pression sur l'usage des sols est allégée par une utilisation rationnelle des ressources, de meilleures pratiques culturales, la diversification des sources de revenus.</p> <p>R 4.3. Base d'information et de connaissances innovatrices au niveau national et régional en matière de lutte contre la désertification et l'adoption des pratiques de gestion durable des sols, développée et diffusée.</p> | <p>Gestion durable des sols intégrée au niveau du XIe Plan de Développement Régional, des PDP, et du remembrement foncier.</p> <p>Nombre de personnes, hommes et femmes, ayant établi des entreprises viables et à impact environnemental positif.</p> <p>Nombre de demandes reçues et d'initiatives adoptant les connaissances générées.</p> | <p>Rapports de suivi. Etude de base et des effets amplifiés (incremental effects).</p> | <p>Le cadre réglementaire pour la conservation de l'environnement est en place. Le scénario de base est maintenu.</p> |
| <p>Composante 4 : Gestion durable des terres : Activités pour l'objectif 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique pour appuyer l'intégration de la gestion durable des terres au niveau des plans de développement communautaires, nationaux et régionaux. - Complément d'appui apporté à l'initiative du PAN-LCD dans le développement de plans d'action régionaux de lutte contre la désertification. - Sensibiliser les organisations de base à la gestion durable des sols et rôle dans la conservation de l'environnement. - Etude de projets pilotes pour lancer des pratiques agricoles qui fournissent une opportunité pour tester les approches de gestion durable des sols et qui améliorent le niveau de | <p>A élaborer au cours du PDF-B</p> | <p>Document du projet FEM.</p> | <p>Projet soumis au FEM est accepté.</p> |

| Résumé descriptif | Indicateurs de performance objectivement vérifiables | Moyens de vérification | Suppositions/risques |
|--|--|------------------------|----------------------|
| vie. - Etude de projets pour la conservation et restauration de la couverture végétale critique dans les forêts et les pâturages, et qui peuvent diversifier les revenus. - Etablissement d'un système de suivi et évaluation des sols et de l'impact de la gestion durable des sols. - Mise en place d'un réseau d'échange de connaissances permettant la consolidation des enseignements et la communication des résultats. | | | |

ORGANIGRAMME

Organigramme du projet



Organigramme du projet au sein du CRDA de Siliana

